



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P474_2022

Date : 21/12/2022

OBJET : Fourniture de planétaires pour le planétarium Ludiver

Exposé

L'actuel planétaire de Ludiver a été installé en 2000 et a reçu environ 700 000 visiteurs. Bien que révisé annuellement, le poids des ans se fait de plus en plus sentir et la fréquence des pannes augmente chaque année, ne permettant plus d'offrir au public certains thèmes (le ciel austral, le Soleil de minuit, la précession des équinoxes, « l'étoile » de Noël, le phénomène des saisons).

Le remplacement du planétaire est le projet dont le cahier des charges donne les directions souhaitées. Ludiver souhaite également acquérir un petit planétarium itinérant (couple avec système de projection adapté).

A ce titre, une consultation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert a été lancée le 19 septembre 2022 afin de conclure un marché public de fournitures.

Au terme de la consultation qui s'achevait le vendredi 21 octobre 2022 à 12 heures, un pli est parvenu dans le délai imparti.

Après examen de la candidature et analyse de l'offre conformément aux documents de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 16 décembre 2022, a attribué le marché public à la société RSA COSMOS pour son offre de base à qui s'élève à un montant de 510 325 € HT soit 612 390 € TTC.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2022_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la décision d'attribution prise à l'unanimité par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 16 Décembre 2022,

Décide

- **De signer** le marché public relatif à la fourniture de planétaires pour le planétarium Ludiver avec la société RSA COSMOS dont le siège social est situé rue des Mineurs – ZI de la Vaure, 42290 SORBIERS pour un montant de 510 325,00 € HT soit 612 390,00 € TTC correspondant à son offre de base,
- **De dire** que le marché débutera à compter de sa notification pour une durée globale de 11 mois,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget principal, chapitre 21, nature 2188, Ldc n°81538,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE